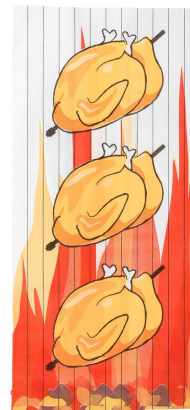


Code d'article	188.28
Description	SACS POUR 1/2 POULET
Catalogue	DEL 50, HOS 169
Date de modification	01/03/2023 09:59:41



Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	13+7,5x28 CM
Matériel	PAPIER
Couleur	BLANC
Grammage	40 G/M2 + 20µ PP
Poids net d'une unité (g)	4,55

Codes

Intrastat	48194000
ITF14	18420499188284
EAN13	8420499188287

Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet	Unités / paquet	100
	Dimensions paquet (cm)	14,00 x 33,00 x 12,00
	Poids paquet (kg)	0,82
	Volume paquet (m ³)	0,0055440

Signage Triman et Info-Tri



Carton	Unités / carton	1.000
	Paquets /carton	10
	Dimensions carton (cm)	25,33 x 59,50 x 19,50
	Poids carton (kg)	8,16
	Volume carton (m ³)	0,0293930

Signage Triman et Info-Tri



Palette	Cartons / couche	42
	Cartons / palette	42
	Conditionnement (U base x couches)	42 x 1
	Poids (kg)	366,72
	Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Micro-ondes Four -40°C/+150°C Résist. graisses Congélateur



Certificats



Ce produit est conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.

Règlement de la Commission (UE) n°10/2011, du 14 janvier 2011, relatif aux matériaux et objets en plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement de la Commission CE 2023/2006, du 22 décembre 2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Paquet image

